Référente ou Référent Intégrité Scientifique (RIS)

Quelles sont ses missions au sein de mon établissement ?

Olivier THUAL
RIS de Toulouse INP
Version du 13 février 2026

CC BY

Les composantes d'une conduite responsable : Déontologie, Éthique et Intégrité

Déontologie des métiers de la recherche

Ensemble des règles qui régissent le comportement des agentes et agents d'une profession.

Éthique de la recherche

Application, au travers de protocoles, de valeurs et de principes moraux, comme la bienfaisance ou la non-malfaisance.

Intégrité scientifique

Ensemble des bonnes pratiques qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

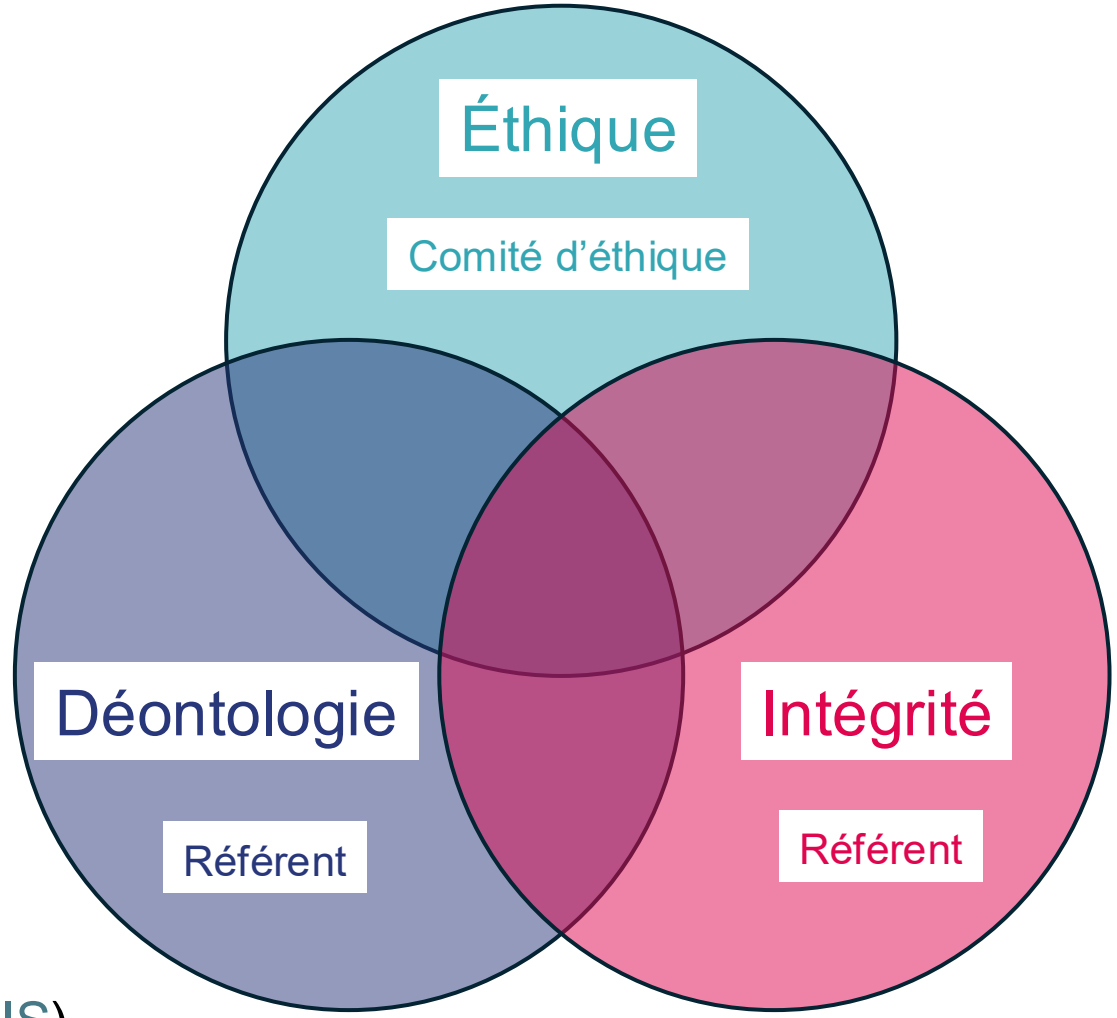

Source : Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS)

Référents et comités pour Toulouse INP

Déontologie des métiers de la recherche

Collège de déontologie de l'enseignement supérieur

Fréderic PICHON
Référent déontologue et alerte pour Toulouse INP

Éthique de la recherche

Comité d'éthique du CNRS (COMETS)

Comité d'Éthique de la Recherche (CER) de l'Université de Toulouse

Comités d'éthique dans certains laboratoires

Intégrité scientifique

Office Française de l'Intégrité Scientifique (OFIS)

Science ouverte

Service Commun de Documentation de Toulouse INP

Olivier THUAL
Référent Intégrité Scientifique (RIS)
Chargé de mission Science ouverte pour Toulouse INP

Remerciements, crédits et contacts

Catherine TESSIER
Référente Intégrité Scientifique et éthique de l'ONERA
Diaporamas, conseils, coaching

Claire JOANIS-CASSAN
Correspondante Éthique du LCC (UMR 5503)
Historique établissement, conseils

Agathe ROBY
Formation Éthique et Intégrité scientifique
École Des Docteurs De Toulouse

Catherine COLIN
VP Recherche 2016-2020
Animation d'un GT Éthique et Intégrité scientifique

Lois, chartes, guides, procédures…

Chartes et codes de conduite

- Charte française de déontologie des métiers de la recherche (2015)
- Charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'ANR (2018)
- Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche (révisé en 2023)
- Chartes des thèses des universités françaises (analyse 2016 par la CJC)

Autres déclarations, rapports, chartes ou guides :

- Charte européenne du chercheur et code de conduite pour le recrutement (2005)
- Déclaration de Singapour sur l'intégrité de la recherche (2010)
- Rapport Pierre CORVOL (2016)
- Les principes de Hong Kong pour l'évaluation des chercheurs (2019)
- Déclaration de Cape Town (2022)
- Guide sur la protection des lanceurs d'alerte dans la recherche de l'ENRIO (2023)
- Human Resources Strategy for Researchers (2024)

L'intégrité scientifique dans la loi

L : législatif
R : réglementaire
D : réglementaire simple

- Loi, arrêtés et décrets
  - Loi 2020-1674 de Programmation de la Recherche du 24 décembre 2020
  - Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016
  - Décret 2023-1321 du 27 décembre 2023, abrogeant 2021-1574 et 2021-1536
- Article L211-2 du code la recherche et articles d'application
  - D211-2 : Obligations des établissements et conservation des résultats
  - D211-3 : Obligation de nommer des Référent·es à l'Intégrité Scientifique (RIS)
  - D211-4 : Instruction impartiale des signalements en cas de conflit d'intérêt
- Article L114-3-1 du code de la recherche : constitution du Hcéres
  - R114-1 : Mission de l'Hcéres en matière d'intégrité scientifique
  - R114-12 : Mise en œuvre par l'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS)
- Article L612-7 du code de l'éducation : formation des docteurs
  - Charte du doctorat, formation à l'éthique et serment des docteur·es (Art. 19bis créé par Art. 16)

Lien : L'OFIS fait le point

Article L211-2 du code de la recherche
Respect de l'intégrité par les établissements publics

L : législatif
R : réglementaire
D : réglementaire simple

➢ **Honnêteté et rigueur scientifique** :

Les travaux doivent être menés avec une méthodologie fiable et dans le respect des pratiques scientifiques.

➢ **Responsabilités des établissements** :

Les établissements publics de recherche et les fondations reconnues d'utilité publique doivent mettre en place des dispositifs pour promouvoir ces valeurs.

➢ **Conservation des données scientifiques** :

Les résultats bruts des recherches réalisées doivent être conservés pour garantir la traçabilité et la vérification des travaux.

Articles D211 du code de la recherche
Application de L211-2 et Référents à l'Intégrité Scientifique

L : législatif
R : réglementaire
D : réglementaire simple

- **D211-2** : Les établissements doivent promouvoir l'intégrité scientifique, former les chercheurs, conserver les données et traiter les signalements de manquements.

- **D211-3** : Le Référent à l'Intégrité Scientifique (RIS) instruit les signalements, mène les enquêtes et alerte sur les insuffisances institutionnelles.

- **D211-4** : En cas de conflit d'intérêts, un référent externe ou suppléant est désigné pour garantir une instruction impartiale.

Article D211-3 du code de la recherche
Nomination d'un Référent à l'Intégrité Scientifique

L : législatif
R : réglementaire
D : réglementaire simple

L'autorité chargée de la direction de l'établissement public ou de la fondation reconnue d'utilité publique nomme un référent à l'intégrité scientifique. Le référent à l'intégrité scientifique :

1. Participe à la mise en œuvre des **actions** mentionnées à l'article D211-2 ;
2. Instruit les **signalements** relatifs à un éventuel manquement aux exigences de l'intégrité scientifique dont il est directement saisi ou dont il est rendu destinataire. Dans ce cas, il procède contradictoirement aux investigations nécessaires et peut demander communication des pièces et documents susceptibles d'en établir la réalité ;
3. Transmet à l'autorité chargée de la direction de l'établissement ou de la fondation un **rapport** exposant les conclusions de ses investigations ;
4. Signale à l'autorité chargée de la direction de l'établissement ou de la fondation les dispositifs ou pratiques internes qui n'offrent pas les **garanties suffisantes** en termes d'intégrité scientifique.

L'établissement public ou la fondation reconnue d'utilité publique assure au référent à l'intégrité scientifique **les moyens nécessaires** à l'exercice de ses missions.

Raisons pour contacter le Référent ou la Référente à l'intégrité Scientifique (RIS) ?

- Pour **signaler** un manquement à l'intégrité scientifique dont on s'estime victime ou témoin. À noter :
  - Les signalements anonymes de manquements à l'intégrité scientifique ne sont pas acceptés, notamment parce que la confidentialité du signalement sera garantie par le Référent ou la Référente Intégrité scientifique (RIS) ;
  - Le ou la RIS peut recevoir tout signalement de manquement concernant un autre établissement : il prend alors contact avec le ou la RIS de cet établissement pour lui transmettre le signalement.
- Pour solliciter une **médiation** dans un conflit relatif à l'intégrité scientifique (conflit de paternité d'article, conflit lié à tout problème dans la production ou la publication scientifique...) ;
- Pour demander **conseil** sur toute question ou toute situation relative à l'intégrité scientifique ;
- Pour solliciter une **intervention de sensibilisation** à l'intégrité scientifique auprès de chercheurs ou chercheuses, doctorants ou doctorantes.

Source : site de l'Université de Rennes 2

Exemples de manquements justifiant de contacter le ou la RIS (1/2)

- **Mauvaise gestion des données** : Absence de traçabilité de valeurs numériques, résultats expérimentaux, corpus de textes, archives, images, etc..
- **Publication biaisée** : Sélection volontaire des données ou résultats en faveur d'une hypothèse en omettant les résultats contraires.
- **Non-reproductibilité** : Publication de résultats sans validation ou impossibles à reproduire avec les mêmes méthodes.
- **Réutilisation non autorisée de résultats** : Exploitation des données, résultats ou idées d'un collaborateur sans accord explicite.
- **Multiplication abusive des publications** : Fragmentation artificielle des résultats pour produire plusieurs articles à partir d'une seule étude.
- **Autorat injustifié** : Inclusion ou exclusion d'auteurs non conforme à leur contribution réelle.
- **Abus dans l'évaluation par les pairs** : Utilisation ou diffusion non autorisée d'idées soumises à l'évaluation scientifique.

Exemples de manquements justifiant de contacter le ou la RIS (2/2)

- **Falsification** : Modification délibérée de données ou résultats pour les rendre conformes à une hypothèse.

- **Fabrication** : Invention de données ou résultats qui n'ont jamais été observés ou mesurés.

- **Plagiat** : Appropriation des textes, idées, résultats ou méthodes d'autrui sans attribution correcte.

Manuel de procédure pour le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique

Procédure à faire voter par le Conseil d'Administration de l'établissement

- Dix fiches pratiques
  1. Le signalement, la recevabilité
  2. La saisine et le déport
  3. L'instruction d'un dossier de manquement
  4. Les documents de l'instruction
  5. Le rapport d'instruction
  6. La co-instruction
  7. L'instruction par un comité *ad hoc*
  8. Les relations du RIS avec les personnes concernées
  9. Les suites de l'instruction
  10. L'archivage des dossiers
- Questions générales d'ordre juridique
- La médiation à l'usage des RIS

Lien RESINT

Trois zones de pratiques scientifiques

- **Fraudes** : **Actes délibérés** de falsification, fabrication ou plagiat visant à manipuler ou dénaturer les résultats scientifiques.
- **Zone grise** : Pratiques ambiguës ou discutables, **sans intention frauduleuse**, mais pouvant compromettre l'intégrité ou la qualité scientifique.
- **Bonnes pratiques** : Ensemble des comportements et standards assurant la fiabilité, la transparence et la reproductibilité des travaux scientifiques.

Fraudes :
Fabrications, Falsification, Plagiat (1/2)

- **Diederik STAPEL** : Pendant plus de 10 ans, ce psychologue a **fabriqué** les réponses aux questionnaires. Après la découverte de sa fraude en 2012, 58 de ses publications ont été rétractées.
- **Shinichi FUJIMURA** : Cet archéologue japonais, a été impliqué dans un scandale majeur en 2000 lorsqu'il a été découvert qu'il avait **falsifié** de nombreuses découvertes archéologiques.
- **Arash DERAMBARSH** : Cet ancien avocat a vu son doctorat en droit annulé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2020 pour **plagiat**. La composition du jury de soutenance était irrégulière.
- **Hwang WOO-SUK** : Ce scientifique sud-coréen, a provoqué un scandale en 2005 lorsqu'il a été révélé que ses travaux sur le clonage de cellules souches embryonnaires humaines étaient **falsifiés**.
- **Didier RAOULT** : Une trentaine d'articles de microbiologiste français ont été rétractés en 2025 pour manquements scientifiques et éthiques : **figures identiques**, essais cliniques non autorisés, etc.
- **Étienne KLEIN** : En 2016, ce physicien et philosophe des sciences a été accusé de **plagiat** dans certaines de ses chroniques et ouvrages (dont la thèse de doctorat : environ 88 pages plagiées sur 429).
- **Haruko OBOKATA** : Cette biologiste cellulaire japonaise a été reconnue coupable d'irrégularités : images manipulées, données **falsifiées**. Rétractation de ses articles et démission en 2014.

Fraudes :
Fabrications, Falsification, Plagiat (2/2)

- **Andrew WAKEFIELD** : Cet ancien médecin britannique, a publié en 1998 une **étude frauduleuse** dans la revue The Lancet, suggérant un lien entre le vaccin ROR (rougeole, oreillons, rubéole) et l'autisme.
- **Olivier VOINNET** : Ce biologiste français a été suspendu du CNRS pendant deux ans en 2015 par suite d'accusations de **manipulation d'images et de données** sur PubPeer. Neuf articles ont été rétractés.
- **Jan Hendirk SCHÖN** : Les travaux de physicien allemand en nanotechnologie ont été invalidés en raison de **falsifications** délibérées de données : licencié en 2002, doctorat révoqué en 2004.
- **Trofim LYSSENKO** : Dans les années 50, cet agronome idéologue russe a rejeté la génétique établie, imposé une **doctrine anti-scientifique** et contribué à la répression de la recherche indépendante.
- **Cyril BURT** : Ce psychologue a vu ses travaux sur l'héritabilité du quotient intellectuel discrédités après sa mort, en 1971, car il a été accusé de **manipulation et de falsification** de données de recherche.
- **The Office of Scientific Integrity** (OSI) : Cette agence a **accusé à tort** David BALTIMORE et Thereza IMANISHI-KARI, biologistes, de fraude scientifique dans les années 90. Leur réputation à été rétablie.

Effet Matilda : Minimisation des contributions féminines

WIKIPÉDIA L'encyclopédie libre

- **Rosalind FRANKLIN**: Cette physico-chimiste britannique, qui a découvert la structure de l'ADN en 1953, a vu sa **contribution minimisée** pour le prix Nobel de WATSON et CRICK.
- **Marthe GAUTIER** : Cette médecin française a vu sa contribution minimisée et **mal reconnue** dans l'historiographie de la découverte de la trisomie 21 en 1958.
- **Paulette NARDAL** : Cette femme de lettres (1896-1985), inspiratrice du courant de la négritude, a vu son rôle fondamental dans l'émergence du mouvement **largement éclipsé** dans l'historiographie.
- **Marie THARP** : Les contributions de cette géologue américaine, qui a révélé l'existence des dorsales océaniques en 1952, ont été initialement **sous-estimées** en raison du sexisme scientifique ambiant.
- **Alice RECOQUE** : Cette informaticienne française (années 1950-1970), pionnière de l'architecture des ordinateurs et de la réflexion sur l'intelligence artificielle, a vu son rôle essentiel longtemps **minimisé**.
- **Rosalind LEE** : Cette scientifique biomédicale américaine, autrice d'un article pionnier de 1993 sur les microARN, a vu sa contribution **insuffisamment reconnue** par le comité Nobel en 2024.

Débat :
Qu'est-ce que le plagiat ?

- Définition du plagiat
- Conséquences du plagiat
- Causes courantes du plagiat
- Moyens de prévention
- Règles clé pour l'éviter

Le plagiat : définition et conséquences

Définition du plagiat :

Le plagiat consiste à utiliser le travail, les idées, les données, ou les écrits d'autrui sans reconnaissance ou attribution adéquate. Il est considéré comme une violation grave de l'intégrité scientifique. Différentes formes :

- **Copie textuelle** : Reproduire mot pour mot un texte sans citation ni guillemets.
- **Paraphrase non attribuée** : Reformuler les idées d'un auteur sans le citer.
- **Plagiat d'idées** : Appropriation des hypothèses, concepts ou théories d'un tiers.

En France, le plagiat n'est pas un terme juridique : seuls la contrefaçon et le parasitisme sont sanctionnés.

Conséquences du plagiat :

- **Conséquences scientifiques :**
  - Perte de crédibilité individuelle et institutionnelle.
  - Retrait ou rétractation d'articles.
  - Atteinte à la qualité et à la fiabilité de la recherche.
- **Conséquences juridiques et disciplinaires :**
  - Sanctions universitaires (exclusion, annulation de diplômes).
  - Litiges en matière de droit d'auteur.
  - Impact sur les financements et collaborations.
- **Conséquences éthiques :**
  - Atteinte à la confiance dans la communauté scientifique.
  - Dévalorisation du travail des auteurs originaux.

Le plagiat : causes et prévention

Causes courantes du plagiat :

- **Ignorance ou méconnaissance :**
  - Absence de formation sur les pratiques de citation.
  - Confusion sur les notions de « domaine public » ou « idée partagée ».
- **Pression académique :**
  - Objectif de « publier ou périr » (pression à produire rapidement).
  - Compétition pour les financements, promotions ou prix.
- **Manque de temps ou de rigueur :**
  - Négligence dans la gestion des sources.
  - Délais serrés pour la soumission de manuscrits.

Moyens de prévention :

- **Formation et sensibilisation :**
  - Enseigner les bonnes pratiques en gestion des références.
  - Promouvoir une culture d'intégrité scientifique dès le début de la formation.
- **Utilisation d'outils numériques :**
  - Logiciels de détection de plagiat (Turnitin, Compilatio).
  - Gestionnaires de références (Zotero, EndNote).
- **Adoption de bonnes pratiques :**
  - Citations rigoureuses pour tout emprunt (texte, idée, donnée, graphique).
  - Transparence dans la réutilisation de ses propres travaux.

Le plagiat : règles clés pour l'éviter

- Toujours attribuer les idées, données ou textes empruntés à leur auteur d'origine.
- Utiliser des guillemets et des références précises pour les citations directes.
- Différencier clairement ses propres contributions de celles des autres.
- Signaler toute réutilisation d'un contenu précédemment publié (éviter l'auto-plagiat).
- Respecter les droits d'auteur et demander des autorisations pour les reproductions.

NB : Les droits d'auteur protègent les œuvres originales (articles, données, graphiques). Ils garantissent à l'auteur des droits moraux (attribution) et patrimoniaux (exploitation). Toute réutilisation nécessite une autorisation ou le respect des licences (par ex. Creative Commons). Le plagiat constitue une violation des droits d'auteur et de l'intégrité scientifique.

Copyright :

©

Aucune valeur juridique en France : juste informatif

Licences libres :

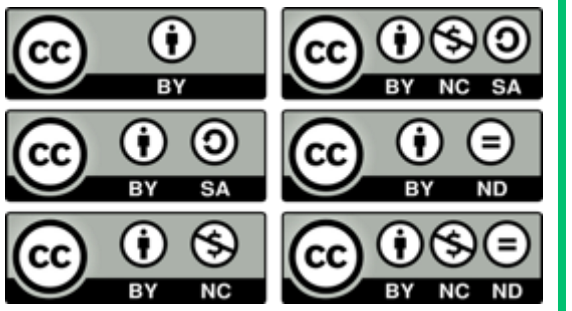

Zone grise de l'intégrité scientifique

Pratiques ambiguës ou discutables, sans intention frauduleuse, mais pouvant compromettre l'intégrité ou la qualité scientifique :

1. **Production des données**
2. **Publications scientifiques**
3. **Revues prédatrices**
4. **Interprétation des résultats**
5. **Collaboration**
6. **Environnement de la recherche**
7. **Financement et évaluation**

Zone grise :
1. Production des données

- **Omission sélective de données** : ne pas inclure des données qui ne correspondent pas à l'hypothèse sans justification scientifique.
- **Exploitation excessive des données** (*p-hacking*) : tester de nombreuses hypothèses jusqu'à trouver un résultat statistiquement significatif sans prendre en compte les risques d'erreur.
- **Manipulation mineure des images** : retoucher des images (par exemple, des gels ou des microscopies) pour améliorer leur lisibilité, sans signaler les modifications.

Zone grise :
2. Publications scientifiques

- **Division des résultats en plusieurs publications** (*salami slicing*) : publier des fragments d'une étude pour multiplier le nombre d'articles.
- **Absence de déclaration de conflits d'intérêts** : omettre de signaler des liens financiers, personnels ou professionnels qui pourraient biaiser les résultats.
- **Critères d'auteur non respectés** : inclure des auteurs n'ayant pas contribué significativement ou exclure des contributeurs méritants.

Zone grise :
3. Revues prédatrices

- **Publication dans des revues prédatrices** : soumettre des articles à des revues peu scrupuleuses, sans réelle évaluation par les pairs, uniquement pour maximiser le nombre de publications.
- **Participation à des comités de lecture de revues prédatrices** : s'associer à ces revues en tant que relecteur ou membre du comité éditorial, contribuant à leur légitimation malgré leur manque de rigueur scientifique.

Zone grise :
4. Interprétation des résultats

- **Exagération des conclusions** : interpréter les résultats de manière à leur donner plus d'impact ou de portée qu'ils n'en ont réellement.
- **Omission des limites de l'étude** : ne pas mentionner les faiblesses méthodologiques ou les biais potentiels.

Zone grise :
5. Collaboration

- **Manque de transparence** : ne pas partager les données ou les protocoles lorsque cela est attendu dans un cadre collaboratif ou ouvert.
- **Plagiat partiel ou auto-plagiat** : réutiliser des portions de texte, d'idées ou de graphiques sans les attribuer correctement.

Zone grise :
6. Environnement de recherche

- **Pressions pour produire des résultats positifs** : créer un environnement où les chercheurs se sentent obligés de « trouver quelque chose de significatif ».
- **Manque de formation à l'intégrité scientifique** : ne pas offrir un encadrement suffisant sur les bonnes pratiques.

Zone grise :
7. Financement et évaluation

- **Influence des bailleurs de fonds** : orienter la recherche pour répondre aux attentes des financeurs plutôt qu'aux questions scientifiques objectives.
- **Embellissement des demandes de subventions** : exagérer les impacts prévus ou dissimuler des risques.

Exemples de bonnes pratiques :

1. Collecte et analyse des données
2. Transparence et reproductibilité
3. Rédaction et publication scientifique
4. Collaboration scientifique
5. Évaluation scientifique
6. Etc.

Exemples de bonnes pratiques : 1. Collecte et analyse des données

- Documenter soigneusement toutes les étapes de la collecte des données pour assurer leur traçabilité.
- Stocker les données brutes dans des archives sécurisées, conformément aux réglementations en vigueur (ex : RGPD pour les données personnelles).
- Préciser les critères d'exclusion ou d'inclusion des données dans les analyses et justifier ces choix.
- Éviter la manipulation intentionnelle ou involontaire des données pour influencer les résultats (ex : p-hacking).

Lien DMP OPIDoR

recherche.data.gouv

Exemples de bonnes pratiques : 2. Transparence et reproductibilité

- Déposer les protocoles de recherche sur des plateformes publiques avant de démarrer les expériences (par ex : registre d'essais cliniques).
- Publier les jeux de données et les codes sources associés aux publications dans des dépôts ouverts (par ex. : Zenodo, GitHub, Software Heritage).
- Encourager la réplication des expériences par des équipes indépendantes.
- Utiliser des outils comme des cahiers de laboratoire électroniques pour consigner les expériences.

Cahier de laboratoire

Exemples de bonnes pratiques :
3. Rédaction et publication scientifique

- Lister comme co-auteurs uniquement les personnes ayant contribué de manière significative à l'étude.
- Éviter le plagiat ou l'auto-plagiat, même partiel, et citer correctement toutes les sources.
- Mentionner les éventuels financements ou conflits d'intérêts dans les publications.
- Refuser la publication de résultats fragmentés sans justification (« salami slicing »).
- Respecter les principes des revues honnêtes en évitant les revues prédatrices.

Exemples de bonnes pratiques : 4. Collaboration scientifique

- Se mettre d'accord dès le début (de la thèse, de la recherche, du projet) sur un fonctionnement pour les publications.
- Mettre en place des accords clairs sur les conditions d'autorat, les responsabilités et la répartition des résultats.
- Utiliser une plateforme d'écriture collaborative qui permette de tracer les auteurs et leur participation effective.
- Promouvoir une communication ouverte et transparente au sein des équipes et avec les partenaires externes.
- Respecter la confidentialité des informations partagées dans un cadre collaboratif.

Exemples de bonnes pratiques : 5. Évaluation scientifique

- Respecter l'impartialité et l'équité lors de l'évaluation des travaux.
- Fournir des commentaires constructifs et précis pour améliorer les travaux évalués.
- Maintenir la confidentialité des manuscrits, projets ou données examinés.
- Déclarer tout conflit d'intérêts avant d'accepter une mission d'évaluation.
- Promouvoir des critères basés sur la qualité scientifique.

Débat interactif

Pngimg.com
CC BY-NC

Quels sont les facteurs favorisant l'intégrité scientifique ?

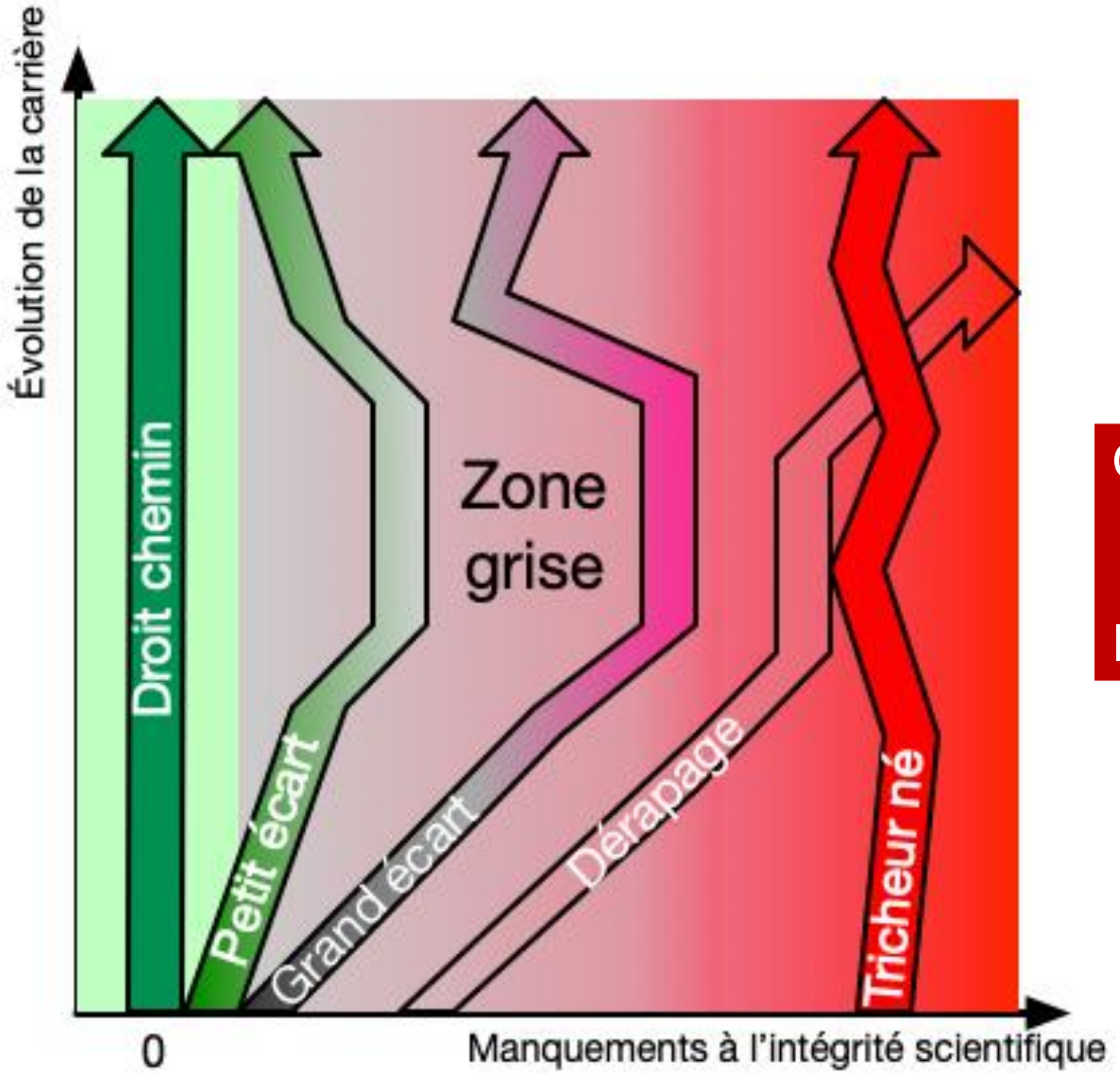

pngimg.com
CC BY-NC

Quels sont les facteurs poussant aux manquements à l'intégrité scientifique ?

Les facteurs d'influence

Référent Intégrité Scientifique

Science ouverte

Valeurs intrinsèques

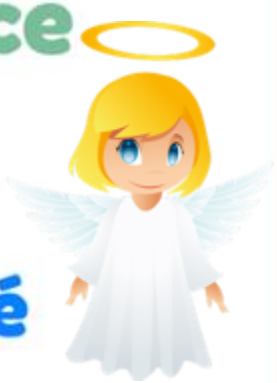

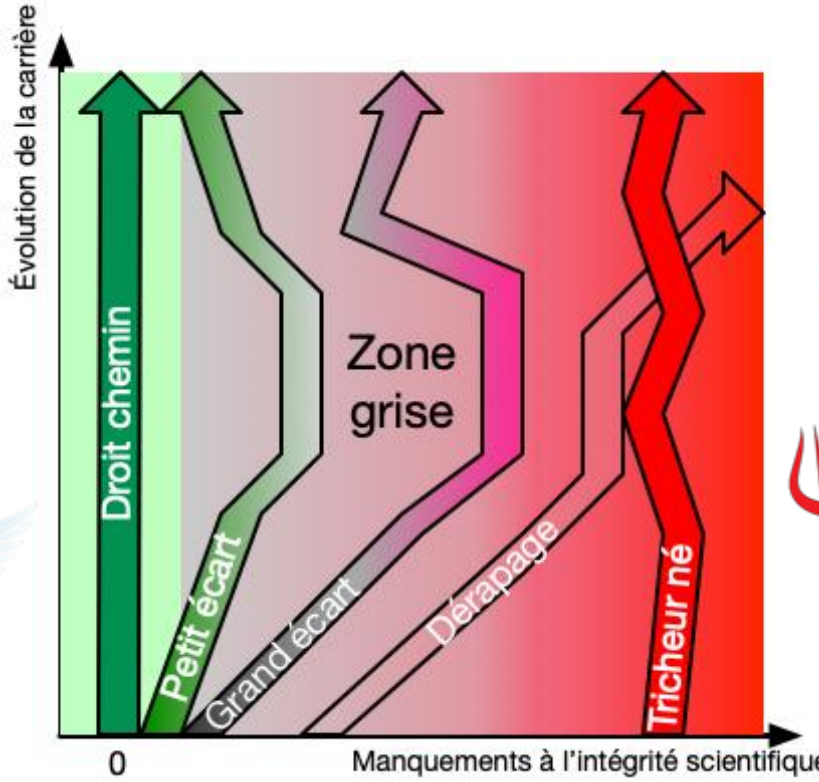

Intégrité scientifique et doctorat

➢Serment doctoral d'intégrité scientifique

À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement, en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Loi LPR et Code de l'éducation L612-7

➢Formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique

Les écoles doctorales veillent à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

Arrêté du 26 août 2022, Article 3

« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [champ disciplinaire], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

Manquements à l'intégrité scientifique les plus courants au sein des écoles doctorales

1. Plagiat
- Copier des travaux d'autres sans les citer correctement.
- Réutiliser des parties de textes, de figures ou de données issues d'autres travaux sans mention.

2. Falsification de données
- Modifier, manipuler ou omettre des données pour obtenir des résultats plus favorables ou conformes à des attentes.

3. Fabrication de données
- Inventer des données ou des résultats qui n'ont pas été réellement obtenus.

4. Absence de reconnaissance des contributions
- Ne pas citer ou mentionner les contributions de collègues ou de collaborateurs.
- Ajouter des auteurs qui n'ont pas contribué à une publication (*gift authorship*).

5. Pression pour publier
- Encourager des publications précipitées ou incomplètes pour répondre à des exigences de productivité académique.

6. Conflits d'intérêts
- Ne pas divulguer des conflits d'intérêts financiers, personnels ou professionnels.

7. Non-respect des bonnes pratiques expérimentales
- Absence de documentation claire et transparente sur les protocoles et les résultats.
- Non-respect des règles éthiques dans les recherches impliquant des humains ou des animaux.

8. Utilisation abusive de la propriété intellectuelle
- S'approprier des idées, hypothèses ou projets présentés lors de discussions ou collaborations.

9. Mauvaise gestion des données
- Perte ou non-conservation des données expérimentales.
- Partage non autorisé ou non sécurisé des données sensibles.

10. Manipulation dans les examens ou évaluations
- Favoritisme ou discrimination dans l'évaluation des doctorants.
- Non-respect des critères objectifs lors des recrutements ou des soutenances.

11. Manque de transparence
- Non-divulgation de financements ou de partenariats avec des entreprises pouvant influencer les résultats.
- Refus de partager les données nécessaires pour reproduire les expériences.

12. Manquements au mentorat
- Direction insuffisante ou inadéquate des doctorants.
- Exploitation des doctorants en leur imposant des charges de travail déraisonnables ou hors projet de thèse.

Direction de thèses

- Exemple de contenus d'une charte du doctorat
  - S'engage à consacrer une part significative de son temps à l'encadrement
  - Aide à dégager le caractère novateur du travail
  - Co-définit les étapes et en assure un suivi régulier
  - S'assure de preuves d'esprit d'initiative et de créativité
- Recommandations du guide du COMETS
  - Les informer des textes législatifs et réglementaires et des règles éthiques
  - Les former aux concepts et méthodes de la discipline
  - Les former à l'analyse critique des données scientifiques
  - Les former à l'écriture d'articles, revues, résumés de congrès
  - Les initier aux normes de référencements des sources
  - Les informer du caractère frauduleux du plagiat
  - Leur faciliter l'accès à la communauté scientifique (collaborations, congrès)
  - Les inciter à suivre des formations pour préparer leur future carrière

Lien CNRS

Un·e doctorant·e sur cinq serait spolié·e !

Le Monde

O. Thual

M CAMPUS · SCIENCES

Plagiat, vol, appropriation de thèses... quand les encadrants s'emparent du travail des jeunes chercheurs

Dans le monde concurrentiel de la recherche académique, les travaux des doctorants ou des chercheurs en début de carrière sont parfois usurpés par des supérieurs. Un thésard sur cinq a déjà été confronté à cette situation.

Propos recueillis par Alice Raybaud

Publié le 25 janvier 2022 à 01h17, modifié le 25 janvier 2022 à 21h15 · Lecture 6 min.

Article du Monde de 2022

Éditions Autrement, 2022

Focus sur les publications

L'aboutissement des manquements à l'intégrité scientifique réside dans les publications scientifiques. Voici quelques outils :

1. **Définition de l'autorat d'un article**
2. **Les revues prédatrices**
3. **Quelques sites de vérification**
4. **Fraudes au facteur d'impact**
5. **Fausses citations par Google Scholar**
6. **PUBPEER pour signaler des soupçons**
7. **Retraction Watch pour un suivi**
8. **Usage responsable des IA génératives**

Focus sur les publications :
1. Définition de l'autorat d'un article

- **Contribution substantielle** à la conception ou à la méthodologie de la recherche, ou à l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données.
- **Rédaction de l'article** ou révision critique apportant une contribution intellectuelle significative.
- **Approbation finale** de la version à publier.
- **Engagement à assumer la responsabilité** de tous les aspects du travail, en veillant à ce que les questions relatives à l'exactitude ou à l'intégrité de toute partie de l'œuvre soient examinées et résolues de manière appropriée.

CRT — Contributor Role Taxonomy (CRediT)

ICMJE — INTERNATIONAL COMMITTEE of MEDICAL JOURNAL EDITORS — ICMJE

ELSEVIER — Elsevier

Springer — Springer

IEEE Advancing Technology for Humanity — IEEE

cirad — CoopIST — CIRAD

Focus sur les publications : 2. Les revues prédatrices

Indicateurs typiques :

- Examen par les pairs inexistant ou inapproprié et présentation erronée du processus de sélection des articles
- Mimétisme d'autres revues ou sites Web
- Faux comité de rédaction, ou aucun facteur d'impact alternatif ou factice
- Mensonges sur l'indexation ou les membres des maisons d'édition
- Dissimulation des coûts de publication
- Opérations potentiellement illégales

Quand un journal devient-il trompeur ?

Lorsqu'il ment sur son véritable but ou induit en erreur les auteurs ou les lecteurs sur le statut de la revue, les coûts impliqués ou les services fournis.

Indicateurs typiques :

- Examen par les pairs de piètre qualité
- Violations des bonnes pratiques éditoriales
- Services aux auteurs et aux universitaires manquants ou insuffisants
- Recours à des pratiques de sollicitation agressives et aveugles
- Incertitude au sujet des frais de publication
- Manque d'archivage satisfaisant
- Comité de rédaction inactif

Quand un journal doit-il être considéré comme étant de piètre qualité ?

Plus il y a d'indicateurs cochés, plus la qualité est faible.

Plus on se situe à droite sur le spectre, plus il est possible d'obtenir une publication de qualité.

Indicateurs typiques :

- Examen par les pairs complet
- Solides comités de rédaction
- Système robuste pour assurer l'intégrité de la recherche et les rétractations
- Transparence sur les coûts de publication
- Quelques pratiques abusives, mais des mesures appropriées sont prises en cas de critiques.

Source ; Figure 1 du rapport de synthèse « Lutter contre les revues et conférences académiques prédatrices » de l'IAP, 2022

Focus sur les publications :
3. Quelques sites de vérification

- Predatory Journals
- JUFO PORTAL
- Compass to publish
- DOAJ
- Think Check Submit
- BEALL List

Focus sur les publications : 4. Fraudes au facteur d'impact

THE CONVERSATION

Découverte d'une fraude scientifique pour booster artificiellement l'impact des recherches

Auteurs

Lien ici

Lonni Besançon
Assistant Professor in Data Visualization, Linköping University

Guillaume Cabanac
Professeur des universités, Institut de Recherche en Informatique de Toulouse

Une étude récente a mis en lumière une fraude scientifique visant à augmenter artificiellement l'impact des recherches par l'utilisation de « références furtives ». Cette pratique consiste à insérer des citations dans les versions PDF des articles, sans qu'elles apparaissent dans le texte principal ni dans les bases de données bibliographiques.

Ainsi, les auteurs concernés voient leur nombre de citations augmenter de manière trompeuse, faussant les indicateurs de performance scientifique et compromettant l'intégrité de la recherche.

Focus sur les publications :
5. Fausses citations par Google Scholar

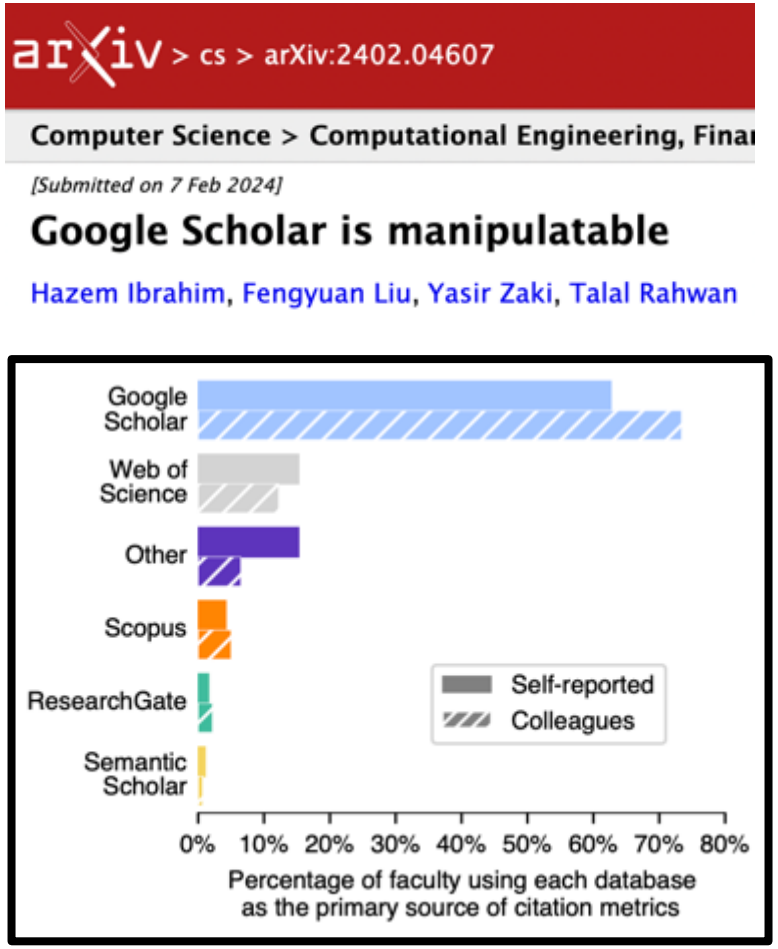

https://arxiv.org/abs/2402.04607

L'article analyse les pratiques de manipulation des citations sur Google Scholar. Les auteurs démontrent qu'il est possible d'acheter des citations pour augmenter artificiellement les indicateurs scientifiques d'un chercheur. Ils ont créé un faux profil d'auteur et, après avoir généré des articles grâce à un modèle d'intelligence artificielle, ont acheté 50 citations qui ont été attribuées au profil fictif. Cette fraude met en lumière les vulnérabilités de Google Scholar, souvent utilisé pour évaluer les chercheurs, et souligne la nécessité de ne pas se fier uniquement aux métriques de citations dans l'évaluation académique.

Focus sur les publications :
6. PUBPEER pour signaler des soupçons

https://blog.pubpeer.com/

PUBPEER
The online Journal club

PubPeer est un site internet qui permet aux utilisateurs (principalement anonymes) d'émettre des commentaires sur des articles scientifiques en post-publication, mais aussi de signaler des soupçons de manquements à l'éthique scientifique.

WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

Einstein Foundation Institutional Award 2024

PUBPEER

„PUBPEER HAS TRANSFORMED THE WAY RESEARCH IS COMMUNICATED. IT OFFERS A STRAIGHTFORWARD WAY TO ADD COMMENTARY TO PUBLISHED ARTICLES THAT WAS PREVIOUSLY NOT AVAILABLE, PROVIDING AN IMPORTANT LINE OF DEFENCE AGAINST SCIENTIFIC FRAUD."

Focus sur les publications : 7. Retraction Watch pour un suivi

https://retractionwatch.com

Retraction Watch est un site web fondé en 2010, dédié au suivi des rétractations d'articles scientifiques. Il vise à promouvoir la transparence en explorant les raisons derrière les rétractations et en analysant leur impact sur la recherche. Le site offre une base de données exhaustive, des articles d'actualité et des analyses, tout en sensibilisant le public aux enjeux d'intégrité scientifique. Il est devenu une ressource clé pour chercheurs, journalistes et institutions académiques.

A look back at 2024 at Retraction Watch, and forward to 2025

If 2024 felt like a whirlwind, you're not alone. It was another busy one here at Retraction Watch, too.

Some numbers to tell that story:

- 2024 was a record traffic year for us, with 7.5 million pageviews – a 15 per-cent jump from the previous record, set in 2015, thanks to a scoop some longtime readers may remember.
- Here's our top 10 list by traffic (in a thread over at Bluesky, which we joined in November).
- The Retraction Watch Database – now part of Crossref – has just shy of 55,000 retraction entries, and counting.

Focus sur les publications :
8. Usage responsable des IA génératives

Ce document de la Commission européenne recommande que les chercheurs restent responsables de leurs travaux en vérifiant les contenus produits par l'IA, tout en indiquant son utilisation de manière transparente. Les organisations de recherche sont invitées à offrir des formations, surveiller l'utilisation de l'IA, et, si possible, utiliser des outils d'IA hébergés localement pour protéger la confidentialité. Les bailleurs de fonds sont encouragés à promouvoir l'usage éthique de l'IA, à exiger la transparence des candidats et à adapter leurs processus d'évaluation pour intégrer ces technologies de manière responsable.

Lien EC

Sources de la présentation

- Ofis, « Pour une culture partagée de l'intégrité scientifique », Octobre 2024
- C. Tessier et al, « Formation Doctorale "Éthique de la recherche et intégrité scientifique" », HAL 2017
- FUN, MOOC « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche », Université de Bordeaux 2019
- FUN, MOOC « Éthique de la recherche », Université Lyon 2018
- FUN, MOOC « La science ouverte », Sorbonne Université 2022
- CNRS-map, « Les formations à l'intégrité scientifique »
- A. Serres, « L'intégrité scientifique en 50 questions », Callisto Formation
- A. Serres, « Introduction à l'intégrité scientifique », Formation URFIST Rennes 2023
- R. Guérin, « Éthique et Intégrité scientifique à Sorbonne Université », Janvier 2025
- BULAC, « Intégrité scientifique : travailler dans le respect de l'éthique et des droits d'auteur », 2025
- ...

Pour aller plus loin

Site de l'OFIS
https://www.ofis-france.fr

L'association RESINT
https://www.ofis-france.fr/espace-resint

Contactez votre RIS :
Site de votre établissement